



Paris, le 26 novembre 2013

Chantier « direction d'école », un 1^{er} round décevant

Le premier groupe de travail sur la direction s'est tenu avec l'ensemble des organisations syndicales ce lundi 25 novembre 2013. Tour d'horizon des premières pistes très modestes. Le ministère doit clairement faire un effort pour la direction d'école.

Amélioration des conditions d'exercice

Pour le SNUipp-FSU, la direction est une fonction spécifique qui demande des conditions d'exercice spécifiques et améliorées : la question du temps est centrale et prioritaire.

Les premières propositions ministérielles utilisent l'APC comme levier « temps » et proposent 2 jours par an de décharge supplémentaires pour les 17 000 écoles de moins de trois classes :

- **pour les écoles sans décharge**, passage de deux à quatre jours de décharge annuelle dans une période plus longue.
- **pour les écoles de 3 et 4 classes**, 18 heures de décharge d'APC au lieu des 9 heures actuelles et rien de nouveau pour les écoles d'une à deux classes soit l'équivalent d'1 journée et demi par an.
- **pour les écoles de plus de 4 classes**, décharge des heures d'APC, ces heures étant assurées par les autres enseignants (qui apprécieront ...).

Pour le SNUipp-FSU qui souhaitait une révision du régime de décharge, ces propositions ne sont pas à la hauteur des besoins ! Le SNUipp-FSU a demandé au ministère de revoir sa copie pour les petites écoles de moins de 3 classes et pour revoir les seuils donnant droit à une demi-décharge voire de faire des projections sur l'introduction d'un trois quart de décharge.

Mission/recrutement/affectation et Formation

A l'école primaire, le directeur n'est pas un supérieur hiérarchique. En réaffirmant ce principe, le ministère décide donc de rester au décret de 1989. En outre, pour la formation, il propose de rédiger un référentiel « métier » à partir des missions actuelles :

- Animation/pilotage/impulsion pédagogique ;
- Organisation du fonctionnement d'école ;
- Relations avec les parents et les partenaires/environnement de l'école.

Côté formation, le ministère réaffirme l'existant en terme de volume (3 semaines avant la prise de fonction + 2 semaines après la prise de fonction) et propose des jours de formation sans préciser le volume à l'issue de la première année d'exercice.

Des VAE seront possibles pour les directeurs.

Tout cela demeure bien timide. Le SNUipp-FSU a demandé une augmentation du volume de formation notamment au cours de la première année, une formation pour les faisant fonction, des engagements pour la mettre en oeuvre (moyens de remplacement, inscription au PDF) et un travail de fond sur son contenu (conseil de formation).

Le SNUIPP-FSU a affirmé son désaccord avec la mise en place de postes à profil (écoles à 14 classes, écoles en éducation prioritaire...) consistant à une seconde sélection après celle de la liste d'aptitude. Nous avons porté une logique inverse.

Les directeurs nommés sur ces postes spécifiques en Education prioritaire doivent bénéficier d'une formation adaptée.

Simplification des tâches

1) Aide à la direction d'école par le recrutement de contrats aidés.

Le ministère se félicite de compter aujourd'hui 15000 aides à la direction soit 10 000 de plus qu'en septembre. Ces missions et leurs personnels restent soumis aux aléas des financements. C'est source d'instabilité pour les directeurs et le fonctionnement de l'école. Une porte a été ouverte pour un métier de l'accompagnement du handicap. Il faudra bien que l'on avance aussi pour la direction et le fonctionnement d'école avec des personnels formés et un statut pérenne.

2) Mise en place de protocole de simplification

Le ministère s'engage à mettre des groupes de travail au niveau national comme départemental pour l'élaboration d'un protocole de simplification des tâches administratives. « Le choc de simplification », c'était une demande du SNUipp-FSU pour mettre fin aux tableaux excel ou autres demandes incessantes dont l'utilité pour la réussite des élèves est loin d'être partagée. Reste à formaliser ce travail et à le rendre effectif dans la vie des écoles. Un vrai chantier en perspective.

Le SNUipp-FSU est intervenu pour que ne soit pas oublié « base-élèves » qui, outre les questions éthiques, mérite d'être revu et amélioré.

3) Elaboration d'un guide juridique

Si le ministère propose l'élaboration d'un guide juridique, encore faut-il être aidé pour interpréter les situations et la loi. Pour cela, le SNUipp-FSU a demandé qu'une assistance juridique humaine soit apportée aux directeurs dans chaque département.

Amélioration des perspectives de carrière

Le ministère n'entrevoit que deux pistes :

- l'une pour la rentrée 2014 : un point supplémentaire dans tous les départements pour l'accès à la hors classe ;
- à l'avenir : la création d'un grade d'accès fonctionnel.

Le SNUipp-FSU a clairement dit qu'il n'était pas demandeur de ces options. La solution réside dans une amélioration de la rémunération et non pas dans la promotion de quelques uns au détriment d'autres.

Créer un grade d'accès fonctionnel signifie qu'il y a certains collègues qui sont désignés par le DASEN pour accéder à un grade supérieur.

Cela pose plusieurs questions : est-ce que cela apporte du mieux pour les écoles et leur fonctionnement ?

Qui sera éligible à ce « super » grade ?

Quels liens hiérarchiques cela entraîne-t-il ?

et toutes celles qui en découlent ...

En conclusion :

- **quelques pistes intéressantes à concrétiser (simplifier les tâches administratives, VAE, exonération de l'APC, ...)** ;
- **des propositions décevantes (temps de décharge pour les petites écoles, pas de nouveau pour les moyennes - 7, 8 et 9 classes -)** ;
- **pas de propositions nouvelles (revalorisation, volume de formation, aide administrative)** ;
- **des points de désaccord (postes à profil, GRAF et hors classe).**

Pour le SNUipp-FSU, le chantier ne peut être clos en l'état. Des avancées supplémentaires sont nécessaires notamment pour déboucher sur des améliorations concrètes des conditions d'exercice. Il demande que soit pris en compte ces propositions dans les « rounds » à venir.

La grève du 5 décembre doit être l'occasion de peser sur ce dossier.